

PROCÈS-VERBAUX



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE
M.R.C. DE COATICOOK
LE 7 SEPTEMBRE 2021

Municipalité de Dixville, une session régulière du conseil municipal est tenue le 7 septembre 2021 à 19h00 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville. Sous la présidence de la Mairesse Françoise Bouchard et formant quorum, sont présents les conseillers(ère) :

M. Teddy Chiasson	
Mme Danielle Lamontagne	M. Fernando Sanchez
M. Sylvain Lavoie	M. Anthony Laroche

Sylvain Benoit, Directeur général et secrétaire-trésorier, est également présent.

Monsieur le conseiller Roger Heath est absent.

La séance est tenue à huis clos puisque la distanciation de 2 mètres entre les gens ne serait pas possible avec du public. Cependant les citoyens voulant poser des questions au conseil peuvent se présenter entre 19h00 et 19h15, mais en respectant un maximum de deux personnes à la fois à l'intérieur.

La séance est enregistrée et sera disponible sur le site internet de la municipalité.

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 19h00 par la Mairesse Françoise Bouchard.

2.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-09-07/1

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Danielle Lamontagne et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

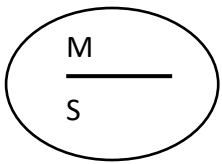
4.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AOÛT 2021

2021-09-07/2

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire 2 août 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 2 août 2021.



PROCÈS-VERBAUX



5.0 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

2021-09-07/3

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Danielle Lamontagne et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la correspondance du mois d'août et d'autoriser le secrétaire-trésorier à la déposer aux archives de la municipalité.

6.0 RAPPORTS

6.1 **Rapport de la mairesse** : Madame la Mairesse fait son rapport.

6.2 **Comités externes** :

- 1) Incendies : Aucun suivi.
- 2) Régie des déchets : Monsieur le conseiller Fernando Sanchez fait son rapport.
- 3) TCCC : Aucun suivi.

6.3 **Services internes** :

- 1) Voirie, aqueduc, égout : Aucun suivi.
- 2) CCU : Aucun suivi.
- 3) Loisirs : Monsieur le conseiller Teddy Chiasson fait son rapport.
- 4) Famille-Aîné : Aucun suivi.
- 5) Comité milieu de vie : Madame la conseillère Danielle Lamontagne fait son rapport.

7.0 TRÉSORERIE :

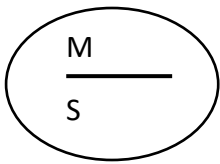
7.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

2021-09-07/4

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité que les comptes à payer, présentés par le secrétaire-trésorier dont un certificat de disponibilité de crédit a été émis pour les dépenses encourues, soient payés, chèques no. 8812 à 8850 inclusivement. Les membres du conseil ont reçu le rapport des comptes à payer et le rapport des salaires versés pour un total de 95 883,37 \$.

7.2 DÉPÔTS AU CONSEIL

Dépôt du Bilan annuel de la Stratégie d'économie d'eau potable 2020.



PROCÈS-VERBAUX



7.3 ENGAGEMENT DE CRÉDIT

7.3.1 APPROBATION DES TRAVAUX SUBVENTIONNÉS PAR LE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE - RÉFECTION DU CHEMIN DU 2^E RANG (PAVL-PPAGE)

2021-09-07/5

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la confirmation d'une aide financière de 56 000 \$ du Programme d'aide à la voirie locale - Projets particuliers par circonscription électorale ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait des demandes de prix auprès de divers fournisseurs pour l'achat de matériel et la fourniture d'équipements et de machineries ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité :

- De faire l'achat d'environ 2 000 tonnes de gravier Mg20b de Couillard construction au prix de 12,25\$/T et de faire l'achat d'environ 1 600 tonnes de gravier brut de Transport Marcel Morin au prix de 6,80\$/T. Le transport des matériaux granulaires sera réparti entre divers entrepreneurs selon la liste des prix, les besoins et la disponibilité des transporteurs ;
- D'octroyer un budget d'environ 20 000 \$ pour l'achat de membrane géotextile ;
- D'engager une niveleuse à taux horaire selon la liste des prix et la disponibilité, pour le nivelage du matériel ;
- D'engager un laboratoire pour effectuer les tests de granulométrie ;
- Que la partie des dépenses à la charge de la municipalité soit payée par le budget courant, pour un montant maximum de 35 000\$.

7.3.2 RÉSOLUTION CONFIRMANT LE RECOURS AUX SERVICES PROFESSIONNELS DE CAIN LAMARRE – SERVICE DE CONSULTATION (SANS BANQUE D'HEURES)

2021-09-07/6

CONSIDÉRANT QUE Cain Lamarre a soumis une offre de services professionnels à la municipalité de Dixville en date du 19 août 2021 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Fernando Sanchez et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre au besoin pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

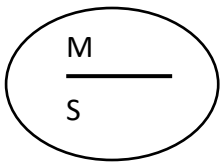
8.0 RÉSOLUTIONS

8.1 STRATÉGIE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

2021-09-07/7

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Coaticook rend disponible un montant de 1 000 \$ par municipalité afin d'encourager l'accueil des nouveaux arrivants sur son territoire ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Danielle Lamontagne et résolu à l'unanimité que la municipalité de Dixville :



PROCÈS-VERBAUX



- S'engage à déployer sa stratégie d'accueil telle que proposée par le comité Milieu de vie ;
- Consent à recevoir un montant de 1 000 \$ de la MRC de Coaticook pour faciliter la mise en place de la stratégie d'accueil.

9.0 ADOPTION DE RÈGLEMENT

Aucun règlement.

10.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2021-09-07/8

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité de lever la présente session du conseil à 19h20.

Secrétaire-trésorier

Mairesse

Je, Françoise Bouchard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.